

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 8 octobre 2024

Délibération ou arrêté n° 53

Date de convocation :
03/10/2024

Date d'affichage :
14/10/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 14

Pour : 17
Contre : 1
Abstentions : 0

Objet :

Attribution de chèques
cadeaux

L' an deux mille vingt quatre, le huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot-Robit, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Etaient excusées : M. Claude Merlin avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
M. Aires Ferreira avec pouvoir à M. Benoit Gance
M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Xavier Dubernard

Etait absente : Mme Angéline Darras

Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

Le Maire propose d'attribuer des chèques cadeaux d'un montant de 75 € à tous les agents actifs et retraités quelle que soit leur situation à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide

- D'approuver cette décision et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette affaire ;
- Dit que cette prestation sera versée annuellement et que les montants maxi suivront la législation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
11/10/2024

Et publication et notification du
14/10/2024



La secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie – Copé

Le Maire

Thierry LINÉATTE